Nations Unies S/PV.4430

Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4430e séance

Mardi 27 novembre 2001, à 15 h 30

New York

Présidente :	Mlle Durrant	(Jamaïque)
Membres :	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Corr
	Mali	M. Touré
	Maurice	M. Gokool
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kulyk

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

01-65989 (F)

La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Belgique et de la République fédérale de Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Šahovic (République fédérale de Yougoslavie) prend place à la table du Conseil; M. De Loecker (Belgique) occupe le siège qui est lui réservé sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) *:* Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil de sécurité entendra maintenant un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Je donne la parole à M. Annabi.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je suis heureux de donner aux membres du Conseil de sécurité une mise à jour des événements qui sont survenus au Kosovo depuis l'exposé fait au Conseil le mois dernier par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup. Les membres du Conseil se souviendront également que le 19 novembre, nous avons fait un exposé sur les résultats partiels des élections à l'Assemblée du Kosovo. Aujourd'hui, mon exposé sera axé sur les principaux événements qui ont conduit aux élections à l'Assemblée du Kosovo, qui ont eu lieu le 17 novembre, y compris la signature du document commun, le scrutin lui-même et la mise en place attendue d'un gouvernement autonome provisoire.

J'évoquerai tout d'abord la période préélectorale qui s'est déroulée dans un calme relatif et sans violence. Tous les partis, y compris la Coalition serbe pour le retour au Kosovo qui a participé, quoique à la dernière minute, aux élections, ont organisé des rassemblements pacifiques dans tout le Kosovo et ont largement respecté les règles électorales. Les infractions qui ont été signalées à la Sous-Commission des plaintes et recours en matière électorale étaient relativement mineures et ont pu être réglées de manière opportune.

Le nombre total de votants aux élections à l'Assemblée du Kosovo était de 1 250 318, dont 1 108 787 au Kosovo, 105 159 en Serbie et au Monténégro et 36 372 par correspondance. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) estime qu'environ 150 000 votants étaient des Serbes du Kosovo. Plus de 1 300 candidats de 26 partis politiques étaient en lice dans les élections, dont 60 de la Coalition serbe pour le retour au Kosovo, dont les candidats ont été homologués par la Commission électorale centrale le 15 novembre.

Le Conseil se souviendra qu'un document commun a été signé par la MINUK et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie le 5 novembre. Le texte de ce document a été communiqué officieusement aux membres du Conseil. L'objet du document commun était double : premièrement, fournir aux autorités yougoslaves une liste faisant foi des mesures déjà prises – ou envisagées – par la MINUK pour venir en aide à la communauté serbe du Kosovo, afin de faciliter sa participation aux élections du 17 novembre; et, deuxièmement, servir de base solide pour une coopération future avec les autorités de la République

fédérale de Yougoslavie. C'est la signature de ce document qui, dans une très large mesure, a permis à la Coalition serbe pour le retour au Kosovo de prendre la décision de participer au scrutin et de présenter sa liste de candidats.

Avant qu'un accord n'intervienne sur tous les détails, les Gouvernements yougoslave et serbe et le Président Koštunica ont annoncé, le 3 novembre, qu'ils entérinaient la participation des Serbes du Kosovo au scrutin. Dans le même temps, il a été convenu qu'un mémorandum d'accord serait conclu avec les commissariats des réfugiés respectifs, en permettant au troisième pilier de la MINUK qui est, comme le Conseil le sait, régi par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, d'entreprendre les préparatifs techniques pour les élections en Serbie et au Monténégro avec le partenaire d'exécution, l'Organisation internationale pour les migrations.

Depuis lors, le Groupe de contact sur les personnes disparues a également achevé l'élaboration d'un protocole sur l'échange de compétences médico-légales et de médecins légistes, et les travaux se poursuivent également sur tous les aspects couverts par le document commun, y compris la sécurité et les efforts visant à assurer le transfert des Albanais du Kosovo détenus dans les geôles serbes.

Je vais maintenant passer aux élections elles-mêmes. Les élections à l'Assemblée se sont déroulées sans heurts, amenant la Mission d'observation des élections du Conseil de l'Europe à conclure dans son rapport final, « Le processus électoral dans son ensemble a été géré d'une manière efficace et démocratique, en grande partie sans actes d'intimidation ou de violence ».

Un facteur encourageant a été le niveau d'adhésion et de participation au processus électoral à l'échelle nationale par les Kosovars. Il y avait 13 286 observateurs locaux appartenant à toutes les communautés, ainsi que plusieurs centaines d'observateurs du Centre pour des élections libres et la démocratie de Belgrade; ils ont surveillé à la fois le déroulement du scrutin et le décompte des voix. Des membres appartenant à toutes les communautés ont assisté aussi au décompte des voix. Un fait peu connu est que l'une des initiatives multiethniques les plus importantes à ce jour est la constitution de l'équipe chargée du décompte de voix, qui est composée de 600 ressortissants de toutes les communautés nationales.

La participation globale était de l'ordre de 64,3 % des 1 250 000 votants enregistrés au Kosovo. D'après l'emplacement des bureaux de vote, la MINUK estime que la participation dans les zones constituées principalement d'Albanais du Kosovo était d'environ 65 % et que la participation dans les zones non albanaises était de l'ordre de 46 %. La participation des Serves du Kosovo était inégale, avec une participation plus élevée dans les enclaves que dans le nord du Mitrovica, en raison sans doute d'une campagne d'intimidation menée dans le nord du Kosovo par certains Serbes du Kosovo qui s'opposaient à la participation électorale. Les Serbes du Kosovo ont participé en plus grand nombre à la fois en Serbie et au Monténégro, où leur participation a été évaluée à 57 % et 56 % respectivement. Compte tenu du fait que la décision de participer a été prise tardivement et que le pilier édification des institutions de la MINUK n'avait que 12 jours pour préparer les élections en Serbie et au Monténégro, on peut estimer que c'est là un résultat satisfaisant.

M. Haekkerup a homologué les résultats du scrutin le 24 novembre. Les résultats finaux sont les suivants : la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) de M. Rugova a obtenu 45,65 %, soit 359 851 voix; le Parti démocratique du Kosovo (PDK) de M. Thaci a obtenu 25,7 %, soit 202 622 voix; et en troisième place, on trouve la Coalition pour le retour avec 11,34 %, ce qui représente 89 388 voix; suivi par l'Alliance pour le futur du Kosovo (AAK) de M. Haradinaj avec 7,83 %, soit 61 688 voix.

Plusieurs petits partis politiques, y compris trois issus des communautés minoritaires, ont reçu suffisamment de voix pour obtenir chacun un siège à l'Assemblée. Il s'agit de la Coalition Vatan, une coalition de Bosniens et de Goranis; le Mouvement de libération nationale du Kosovo (LKCK); le Parti turc populaire du Kosovo (KDTP); le Parti démocratique chrétien du Kosovo (PSHDK); le Parti de la justice (PD); le Mouvement populaire du Kosovo (LPK); et la Nouvelle initiative démocratique du Kosovo (IRDK), qui est un nouveau parti politique de la communauté égyptienne.

Compte tenu de ces résultats, 14 partis seront représentés à l'Assemblée, 11 grâce au suffrage direct et 3 avec des sièges réservés. La répartition des sièges est la suivante : LDK – 47 sièges; PDK – 26 sièges; la Coalition pour le retour – 22 sièges, qui comprennent, comme les membres du Conseil s'en souviendront, les

10 sièges réservés à la communauté serbe kosovare dans le Cadre constitutionnel; AAK – 8 sièges; Vatan – 4 sièges, y compris 3 qui sont des sièges réservés; le Parti turc populaire du Kosovo – 3 sièges, dont 2 sièges réservés; le Parti démocratique ashkali albanais – 2 sièges réservés; la Nouvelle initiative démocratique du Kosovo – 2 sièges, dont 1 siège réservé; le Mouvement de libération nationale du Kosovo – 1 siège; le Mouvement populaire du Kosovo; le Parti de la justice – 1 siège; le Parti démocratique chrétien du Kosovo – 1 siège; et 1 siège réservé pour chacun des partis suivants, le Parti uni rom du Kosovo (PREBK) et le Parti bosnien de l'action démocratique au Kosovo (BSDAK).

J'aimerais maintenant donner un bref aperçu des mesures qu'envisage la MINUK. La MINUK veut s'assurer maintenant que le gouvernement autonome provisoire va se concrétiser, avec tout ce que cela comporte, notamment la création de ministères, l'établissement d'une fonction publique locale fonctionnelle et la fourniture de services à l'Assemblée élue, y compris la sécurité de certains membres de l'Assemblée.

La session inaugurale de l'Assemblée est prévue pour le 10 décembre. Sa première fonction sera d'élire le Président de l'Assemblée et le Président du Kosovo, qui proposera ensuite un candidat au poste de Premier Ministre.

Il est clair, suite aux résultats, qu'aucun parti ne sera en mesure de gouverner seul, puisqu'il faut détenir 61 sièges à l'Assemblée afin de disposer de la majorité. Maintenant que les résultats ont été homologués, les négociations pourront commencer sur la constitution d'une coalition. Toutes sortes de combinaisons possibles de coalitions sont évoquées. On pense cependant que le LDK fera partie intégrante de n'importe quelle coalition.

Pour terminer, la MINUK et nous-mêmes sommes satisfaits, bien sûr, de la manière dont le processus électoral au Kosovo s'est déroulé. Ceci tient compte d'une campagne sans violence, des préparations complexes qui ont permis d'assurer leur déroulement harmonieux et de la nature participative des élections, tous ces éléments fournissant à notre avis une assise solide aux institutions du gouvernement autonome provisoire qui sera maintenant mis en place conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Nous sommes également heureux de voir que les membres des communautés minoritaires ont participé en grand nombre, contrairement à ce qui s'était produit lors des élections municipales de l'année dernière. Leurs représentants élus doivent à présent prendre la place qui leur revient au sein des institutions provisoires et travailler conjointement afin de montrer à toutes les communautés que la participation au processus démocratique peut déboucher sur des résultats tangibles.

La mise en place attendue du gouvernement autonome provisoire sera un grand pas en avant. Comme l'a dit M. Haekkerup au Conseil le mois dernier, la MINUK veille à ce que le transfert des pouvoirs se fasse avec le moins de heurts possible, tandis que la MINUK gardera, bien sûr, une capacité consultative et une capacité de surveillance dans les secteurs qui seront ensuite transférés au gouvernement autonome provisoire. La responsabilité de montrer que le gouvernement autonome provisoire peut être fonctionnel, que la démocratie est possible et qu'il est possible de jeter des ponts entre des communautés divisées incombe largement à la nouvelle administration du Kosovo.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Annabi de son exposé.

M. Touré (Mali) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Hédi Annabi, pour les informations très utiles qu'il vient de partager avec nous sur le scrutin organisé le 17 novembre 2001 au Kosovo, scrutin qui a ainsi permis à la province de se doter d'institutions démocratiques. Il est certain que ce scrutin, destiné à élire le Parlement kosovar, a offert à toutes les communautés du Kosovo la chance de construire une société vraiment démocratique, multiethnique et prospère.

Ma délégation se félicite du bon déroulement de ces élections, du taux de participation très élevé – 63% – ainsi que de la mobilisation à hauteur de souhait des communautés minoritaires. Le climat positif dans lequel se sont déroulées ces élections montre que le Kosovo évolue dans la bonne direction pour surmonter le traumatisme subi dans un passé récent. L'entrée de la communauté serbe dans la vie politique du Kosovo, avec près de 11 % des voix, est un signal très positif qui montre que les Serbes veulent prendre part au développement du Kosovo.

À cet égard, nous sommes heureux de pouvoir saluer la maturité et le sens des responsabilités dont ont fait preuve les populations du Kosovo dans le déroulement de ces élections législatives, qui constituent incontestablement un tournant décisif dans l'évolution démocratique de la province. La délégation malienne espère que les nouvelles institutions ainsi créées faciliteront la réconciliation entre Serbes et albanophones en encourageant les membres des deux communautés à oeuvrer ensemble. Nous invitons la nouvelle administration kosovare à se concentrer sur la reconstruction de l'économie, la lutte contre la criminalité et la hausse du niveau de vie, dans le strict respect du Cadre constitutionnel pour l'autonomie provisoire.

Enfin, nous estimons que le temps est venu de placer les intérêts du Kosovo avant ceux des partis politiques. Dans cette perspective, la résolution 1244 (1999) de notre Conseil doit continuer à être le fil conducteur de toute politique vis-à-vis du Kosovo.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, j'aimerais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Annabi de son exposé.

La délégation chinoise souhaite exprimer sa satisfaction devant la façon très harmonieuse dont les élections se sont déroulées au Kosovo, comme prévu. Ces élections sont une étape importante du processus de paix au Kosovo. Nous félicitons le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie des efforts qu'il a déployés pour encourager les Serbes à participer à ces élections. Nous souhaitons également féliciter la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) des efforts qu'elles ont déployés lors du suivi et des préparatifs de ces élections. Nous attendons avec intérêt de voir l'assemblée élue jouer le rôle qui lui revient.

À notre avis, la principale question qui se pose pour le Kosovo maintenant est celle de savoir si les dirigeants des divers groupes ethniques pourront oublier leur hostilité, mettre de côté leurs différences et établir un gouvernement de coalition très large représentant les intérêts de tous les groupes ethniques afin de garantir la diversité ethnique du Kosovo et la stabilité des communautés et de débattre ensemble d'un plan d'avenir général pour le développement du Kosovo. Nous espérons que les dirigeants élus des divers groupes ethniques pourront dresser le bilan de la situation générale et mener à bien les fonctions qui sont les leurs sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, instaurer la confiance entre les communautés, assurer la réconciliation nationale et jeter les bases de la revitalisation économique du Kosovo et de la stabilité à long terme de cette région.

Par ailleurs, la MINUK devrait continuer de déployer des efforts pour lutter contre la criminalité, améliorer la sécurité du Kosovo, promouvoir la réconciliation nationale, établir la confiance mutuelle et assurer le retour en toute sécurité des réfugiés tout en continuant de renforcer la coopération et la coordination avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

La paix dans l'ex-République yougoslave de Macédoine est toujours fragile. La situation au Kosovo affecte directement la paix et la stabilité en Macédoine et dans toute la région des Balkans. La MINUK doit encore prendre des mesures concrètes pour arrêter le flux illicite d'armes à la frontière entre le Kosovo et la Macédoine et tarir les sources d'armements des groupes armés illégaux. À cet égard, les dirigeants élus du Kosovo doivent assumer leurs responsabilités.

M. Jerandi (Tunisie) : Je voudrais remercier M. Hédi Annabi, pour son excellent exposé sur les récents développements au Kosovo.

Ma délégation voudrait commencer par féliciter les habitants du Kosovo pour le succès de l'opération électorale. Le déroulement des élections dans une ambiance de compétition saine et de concurrence loyale est encourageant à plusieurs égards. La participation de toutes les parties, notamment les minorités ainsi que l'absence de violence qui ont marqué l'ensemble du processus nous permet d'être optimistes pour l'avenir du Kosovo et offre, à notre avis, une occasion réelle de réconciliation et de cohabitation pacifique multiethnique pour tous les habitants de la province. Il appartient maintenant aux Kosovars eux-mêmes de saisir cette chance, de la traduire dans les faits et de tirer les dividendes et avantages politiques, économiques et sociaux de cette nouvelle réalité.

Nous estimons que ces élections présentent une étape importante sur la voie de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Elles permettront aussi d'instaurer des institutions d'auto-administration démocratiques en conformité avec le cadre constitutionnel provisoire établi en accord avec

les parties par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Nous adressons nos félicitations aux membres élus de la chambre législative du Kosovo qui bénéficient d'une large légitimité incontestable, issue des urnes. Le taux de participation de 63 % est révélateur de la volonté des habitants du Kosovo à forger un avenir prospère et multiethnique pour l'ensemble des habitants de la province. À ce sujet, nous formulons l'espoir de voir la nouvelle chambre oeuvrer pour une plus grande harmonie entre les différentes composantes ethniques de la société au Kosovo. Le premier rôle, dont est investie cette assemblée, est de concilier les esprits, réduire les différences et faire disparaître les enclaves qui continuent d'entraver le processus de réconciliation. L'engagement des minorités, notamment serbe, au cours des élections devrait trouver écho auprès de la majorité et devrait leur permettre d'être pleinement associées à la vie publique au Kosovo.

Ma délégation prend note avec satisfaction – et cela doit vous réjouir, Madame la Présidente – de l'élection de 34 membres femmes à l'assemblée législative. Cette présence féminine est d'autant plus importance qu'elle permet à l'élément féminin d'assumer une part importante de responsabilité en vue d'édifier un avenir meilleur pour les enfants du Kosovo.

Ma délégation se félicite du travail accompli par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo dans la préparation et le déroulement de l'opération électorale. Encore une fois, notre Organisation fait preuve de grandes capacités à gérer des situations difficiles. Après le succès enregistré par l'ONU dans l'organisation des élections au Timor oriental, elle fait, aujourd'hui, preuve de réussite dans l'organisation des élections au Kosovo. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'OTAN ainsi que les organisations internationales exerçant sur le terrain ont, pour leur part, déployé des efforts importants pour le succès de l'opération.

Pour conclure, je voudrais rendre hommage à M. Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUK ainsi qu'à toute son équipe pour l'excellente préparation des élections et les résultats prometteurs obtenus.

M. Franco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Annabi et le remercier des informations qu'il nous a données à la présente séance. Je saisis également cette occasion pour adresser mes félicitations à tous les fonctionnaires de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de la KFOR et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé le 17 novembre dans le cadre des élections générales. Grâce à ce travail, mais grâce, surtout, à la décision du peuple kosovar d'exprimer ouvertement son appui à la création d'institutions démocratiques, la communauté internationale peut désormais espérer un meilleur avenir pour le Kosovo.

Les résultats des élections illustrent la détermination de la population de progresser sur la voie démocratique et dans les limites des paramètres établis par les résolutions du Conseil de sécurité ainsi que du Cadre constitutionnel adopté il y a quelques mois. Cette voie ne sera pas aisée. Il y aura des obstacles et des différends qui contribueront à compliquer le processus, non seulement pour les dirigeants, qui devront les surmonter, mais également pour leurs électeurs, qui devront veiller activement à la réalisation de leurs propres attentes.

Pour la Colombie, il est important de savoir que l'ensemble de ce processus bénéficie de l'impulsion du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, qui représente une garantie de succès face à ces grands défis, comme on l'a vu dans les étapes précédentes.

Les résultats des élections du 17 novembre posent quelques problèmes. Premièrement, la communauté internationale, par le biais de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la KFOR, doit s'assurer que la résolution 1244 (1999) et le Cadre constitutionnel sont bien respectés. Autrement dit, elle doit adopter une attitude de fermeté face à toute violation éventuelle des dispositions de ces deux instruments, tout en faisant preuve de souplesse quant à la façon dont ces dispositions sont mises en oeuvre. Il importe que la communauté internationale élargisse graduellement les libertés qu'elle accorde aux futurs responsables des nouvelles institutions, afin de veiller à ce que la structure démocratique naissante s'enracine solidement et ne dépende pas à l'avenir de la supervision de tiers pour fonctionner.

Deuxièmement, ce à quoi les responsables élus et la population en général se sont engagés est la création d'un Kosovo multiethnique. Cela signifie que même si la KFOR continue d'être l'organe chargé de la sécurité des minorités, il incombe à tous de veiller à ce que les droits de ces dernières soient bien respectés. Nous avons besoin maintenant, plus que jamais, de voir les dirigeants prendre la situation en main. Nous ne pouvons continuer de tolérer des discriminations du type de celles dont sont quotidiennement victimes les groupes minoritaires, pas plus que nous ne pouvons permettre l'existence de structures d'administration parallèles. Tous les citoyens kosovars doivent s'engager à travailler avec la MINUK et la KFOR pour édifier peu à peu cette société véritablement pluraliste.

Troisièmement, les dirigeants élus doivent laisser de côté leurs ambitions personnelles pour commencer à oeuvrer à la mise en place d'institutions solides devant servir d'assise à un gouvernement de plus en plus autonome, comme le stipule la résolution 1244 (1999). Il est encore très prématuré de songer à un statut final pour la province. Axer tous les efforts dans ce sens ne servirait qu'à affaiblir ce processus démocratique naissant et à empêcher que les attentes de la population se concrétisent.

Quatrièmement, les relations entre Belgrade et le nouveau Gouvernement du Kosovo ont une importance fondamentale, et c'est ce que doivent bien comprendre les dirigeants élus. Aussi, nous recommandons à la MINUK de continuer de renforcer ces rapports, comme elle l'a fait ces derniers temps.

Cinquièmement, les représentants des minorités affrontent la tâche redoutable de faire valoir leurs opinions et de défendre les intérêts de la population qu'ils représentent. Cela ne sera pas chose facile, et il importe donc qu'ils persévèrent dans leurs idéaux et qu'ils puissent compter sur l'appui de la communauté internationale pour les faire valoir.

Encore une fois, nous aimerions féliciter la population du Kosovo de l'exemple démocratique qu'elle a donné à la communauté internationale. Nous l'invitons à poursuivre sur cette voie.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous aimerions nous aussi remercier M. Hédi Annabi de son exposé très complet. Nous nous joignons également à nos collègues pour féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) du bon déroulement des élections générales au Kosovo, qui se sont passées quasiment sans violence et sans irrégularités.

Toutefois, si le taux de participation aux élections a atteint le chiffre appréciable de 64 % toutes ethnies confondues, il est à noter que les Albanais de souche, eux, sont apparemment moins nombreux à avoir voté. Je ne sais pas si M. Annabi peut nous expliquer s'il y a une raison à cela.

Il est également à noter que 46 % seulement de toute la communauté serbe ont voté. Ce chiffre aurait même été plus bas si le Président Koštunica et les gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de la Serbie n'avaient pas encouragé les Serbes kosovars à voter. Nous aimerions les remercier d'avoir joué ce rôle. Parallèlement, ce que montre, pour les mêmes raisons précisément, la faible participation de la communauté serbe, c'est que toutes les conditions nécessaires n'étaient pas pleinement réunies pour leur pleine participation à ces élections. Peut-être y aurait-il des améliorations à apporter en matière de sécurité et de liberté de circulation des Serbes de souche au Kosovo, comme le retour des réfugiés serbes. Nous espérons que la MINUK, la KFOR et les dirigeants albanais de souche s'emploieront plus activement à améliorer tous ces aspects.

L'objectif doit être d'assurer une solide participation de la communauté serbe aux institutions autonomes du Kosovo. Comme le disait, je crois, l'Ambassadeur Franco, il y a quelques instants, nous devons créer un Kosovo pluriethnique. Le problème auquel nous avons à faire face, bien sûr, est que le tissu social kosovar a été mis à mal, comme nous le savons tous. Il semble que l'on parle davantage de séparation et de partition que d'intégration. La question est de savoir si nous pouvons ou non changer quelque chose à cela.

Maintenant que les élections sont passées, une étape importante de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) a été franchie. Nous reconnaissons que beaucoup plus reste encore à faire avant de pouvoir considérer que la MINUK et la KFOR ont mené à bien le mandat qui leur était confié dans la résolution. Nous reconnaissons en outre que la MINUK et la KFOR doivent rester jusqu'à ce que le Kosovo soit tiré

d'affaire, si je puis dire – c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ne risque plus de replonger dans un conflit. C'est cela l'essence de la consolidation de la paix, et non pas de savoir si une entité a ou non accès à l'indépendance. De fait, le stade final des responsabilités de la MINUK, dans le cadre de la résolution 1244 (1999) consistera à superviser

> « le transfert des pouvoirs des institutions provisoires du Kosovo aux institutions qui auront été établies dans le cadre d'un règlement politique ». [*résolution 1244 (1999), par. 11 f)*]

Bien entendu, le problème auquel nous nous mesurons dans le cas du Kosovo – et il s'agit d'un handicap important –, c'est que nous n'avons encore aucune idée de ce à quoi ressemblera ce règlement politique final. Il pourrait donc être opportun que le Conseil de sécurité adopte une vision à long terme de la question kosovare et voie si l'on ne peut pas définir une stratégie claire de sortie pour le Kosovo.

En fait, certains membres du Conseil ont souligné la nécessité d'appliquer la note présidentielle (S/2001/905) à la question « Pas de sortie sans stratégie », et nous sommes d'accord sur le fait que le Kosovo est un précédent aussi utile que d'autres. En fait, au paragraphe 3 de la note présidentielle, le Conseil de sécurité a convenu du fait que la direction à suivre et les objectifs à atteindre soient clairement indiqués de manière à permettre une approche globale et intégrée de la consolidation de la paix, lorsque cette consolidation est nécessaire, ainsi que la stratégie de clôture de l'opération.

Aujourd'hui que le Kosovo a surmonté un obstacle majeur, il serait peut-être utile que le Conseil reçoive, à un certain moment, un exposé du Département des opérations de maintien de la paix et de la MINUK sur leur approche initiale face à la consolidation de la paix et aux stratégies de sortie pour le Kosovo, s'agissant notamment des prochaines phases de réduction graduelle et de retrait définitif de la présence internationale, des points de référence, et de la durée de chacune des phases.

La première de ces phases est en fait très claire, et je suis heureux que M. Annabi ait parlé des phases suivantes. Il est clair qu'à ce niveau, l'une des responsabilités de la MINUK consiste à prendre les dispositions nécessaires en vue du transfert de ses responsabilités administratives, tout en contrôlant et en appuyant la consolidation des institutions provisoires locales du Kosovo, avec d'autres activités de consolidation de la paix. Dans une liste pertinente de recommandations qu'il a faites dans son rapport sur l'élection historique au Kosovo, l'International Crisis Group a indiqué que

> « La MINUK devrait laisser aux nouvelles institutions autonomes toute liberté de gouverner dans le cadre des paramètres établis par le Cadre constitutionnel. Les institutions devraient pouvoir tirer la leçon de leurs erreurs et se développer de façon responsable et efficace. »

Nous avons entendu M. Annabi dire que c'est ce qui se fera, et nous sommes heureux qu'il y ait un mouvement dans ce sens. Mais il est également important de savoir qu'il ne s'agit pas simplement de transférer des responsabilités administratives, mais également de permettre à la population locale de participer à la prise de nouvelles décisions. Nous pensons que cela peut modifier les rapports politiques et stabiliser encore plus la situation au Kosovo.

Nous notons également que dans sa résolution 1244 (1999), le Conseil a décidé que la MINUK devrait faciliter « un processus politique visant à déterminer le statut futur du Kosovo, en tenant compte des Accords de Rambouillet » (alinéa e) du paragraphe 11). C'est là une des dispositions de la résolution concernant le statut final. Mais si ces accords lancent un appel à la convocation d'une réunion internationale, trois ans après l'entrée en vigueur des accords, en vue de déterminer le mécanisme approprié pour un règlement final au Kosovo, sur la base de la volonté populaire, la résolution 1244 (1999) est restée silencieuse sur ce point. Je me demande si l'on a réfléchi à la date éventuelle de la convocation de cette réunion internationale.

L'une des raisons qui fait que nous insistons sur ce point est que, comme nous le savons tous, juste après les élections, Ibrahim Rugova, le dirigeant de la Ligue démocratique du Kosovo, qui a obtenu la majorité des sièges à l'Assemblée du Kosovo, a réitéré son appel à l'indépendance du Kosovo. Si une échéance approximative pour un règlement final au Kosovo n'est pas fixée, certains problèmes pourraient s'aggraver. L'International Crisis Group indique à ce sujet, dans le même rapport que j'ai déjà cité, que

> « il est irréaliste de s'attendre à ce que des dirigeants ou des électeurs albanais du Kosovo laissent en suspens la question qui leur tient

vraiment à coeur... Les nouveaux responsables élus seront peu désireux d'accepter longtemps la camisole de force imposée par l'administration internationale non élue. La colère des Albanais, suite à l'accord de la MINUK avec Belgrade destiné à obtenir un appui à la participation des Serbes, qui s'ajoute à l'impatience ressentie face aux progrès lents sur la voie de l'indépendance, pourrait annoncer des relations plus tendues entre la MINUK et les parties albanaises après l'élection ».

Nous ne voulons absolument pas voir les élections tourner mal, et nous devrions réfléchir sur la façon d'empêcher que la situation n'évolue dans ce sens.

Je voudrais clairement indiquer que nous ne demandons pas une sortie prématurée de la présence internationale du Kosovo. Nous sommes conscients des dangers que cela créerait pour la stabilité du Kosovo et de la région. Nous avons dit à plusieurs reprises que la fin ultime de la présence internationale doit être graduelle et soigneusement structurée afin de soutenir, et non d'entraver, les progrès qui ont été difficilement accomplis. En fait, pour reprendre les termes de la note présidentielle sur la question « Pas de sortie sans stratégie »,

> « Le Conseil convient qu'un des principaux critères à appliquer dans la prise d'une décision concernant la réduction ou le retrait d'une opération de maintien de la paix consiste à savoir s'il s'est acquitté de son mandat avec succès et a réussi à instaurer une atmosphère politique et un climat de sécurité propices à une paix durable ou à amorcer un processus de consolidation de la paix après le conflit ». (*S/2001/905, par. 6*)

Cela s'applique autant au Kosovo qu'à d'autres questions soumises au Conseil.

Vu que nous avons parlé assez longuement de la dimension de la stratégie de sortie, nous voudrions citer quelques remarques faites à ce sujet lors de notre débat du 15 novembre 2000. L'une des interventions les plus réfléchies a été faite par l'Ambassadeur Jean-David Levitte – je suis désolé qu'il ait quitté la salle. Je voudrais citer certains de ses propos d'alors :

> « Le Conseil de sécurité a mis sur pied des opérations importantes, déterminantes même – je pense au Kosovo et au Timor, en particulier – et il devra savoir y mettre fin sans risques pour l'avenir des populations concernées. » (*S/PV.4223, p. 6*)

Il a poursuivi en disant que « la constance d'un effort est souvent un élément clef de sa réussite » (*p. 7*).

Mais nous estimons que s'agissant de l'ensemble des missions de maintien de la paix, le Conseil de sécurité doit être clair sur les conditions de réduction ou de retrait d'une présence internationale et sur le moment où ces conditions seront réunies. Au cours du débat de novembre 2000, l'Ambassadeur Levitte a évoqué la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, et il a indiqué que

> « le Groupe des Amis s'était fixé une série de critères – des *benchmarks* – à l'aune desquels devaient être évaluée la performance de la Mission... Même si ces critères ont été imparfaitement remplis, ils ont constitué à la fois une « feuille de route » décrivant les objectifs poursuivis pour assurer une stabilisation durable de la situation, et un « tableau de bord » permettant de mesurer les résultats et d'ajuster la durée et le mandat de l'opération » (*p. 6*).

L'Ambassadeur Levitte a conclu son intervention dans ce débat en disant que

> « l'image même des Nations Unies dépend de notre capacité à réussir la sortie des opérations de maintien de la paix que le Conseil a mandat de conduire jusqu'au succès » (*p. 8*).

Nous partageons pleinement les sentiments exprimés par l'Ambassadeur Levitte lors de ce débat, et nous espérons qu'ils seront appliqués systématiquement à toutes les opérations auxquelles l'Organisation participe.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général chargé des opérations de maintien de la paix. M. Hédi Annabi, de son exposé.

Nous suivons de près l'évolution de la situation au Kosovo après les élections du 17 novembre. Nous devons hélas dire qu'actuellement, la tâche consistant à transformer le Kosovo en société démocratique et multiethnique est encore largement perçue comme un élément secondaire des programmes des principaux partis albanais du Kosovo qui, à la suite des élections, ont une base légitime leur permettant d'avoir une influence décisive sur la vie politique de la province.

Tous ces partis continuent de dire que leur objectif principal est l'avènement rapide de l'indépendance au Kosovo.

De ce fait, nous ne pouvons attendre simplement l'émergence automatique de la démocratie au Kosovo. Les élections du mois de novembre, et en fait les élections municipales de l'an dernier, ont simplement confirmé que la discrimination ethnique continue au Kosovo et que, comme par le passé, cela a des ramifications d'extrémisme et de terrorisme qui atteignent les pays voisins. En outre, la criminalité est en hausse. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) doivent porter leur attention sur cette question.

Sur une note positive, nous notons qu'il y a eu un niveau assez élevé de participation de la population serbe aux élections, à la fois de ceux qui sont restés dans la province et de ceux qui ont été forcés de partir à la suite du nettoyage ethnique mené par des extrémistes albanais. Nous considérons cette participation des Serbes aux élections comme une indication de leur détermination de participer plus activement à la vie politique du Kosovo et de rétablir, par des moyens légitimes, la nature multiethnique de la province, en s'assurant qu'elle évolue dans une voie réellement démocratique en tant que partie de la Yougoslavie.

La responsabilité principale d'assurer d'autres progrès en vue d'une solution dans la province relève des présences internationales, notamment de la Mission des Nations Unies sur place, qui devra s'acquitter de ses obligations au titre du document commun de la République fédérale de Yougoslavie et de la MINUK, conformément à la résolution 1244 (1999).

Nous estimons également que le moment est venu d'examiner la situation au Kosovo de façon plus lucide, à travers le prisme des éléments sur lesquels la présence internationale devra concentrer ses activités futures : assurer une réelle sécurité au Kosovo; créer des conditions permettant le retour des réfugiés et des personnes déplacées; éclaircir le sort des personnes disparues ou enlevées; et assurer l'accès aux services de base de toute société civilisée – éducation, soins médicaux, culture, information – à tous les habitants de la province, indépendamment de leur appartenance nationale ou religieuse.

Un nouveau problème, que la MINUK et à la KFOR ne sauraient ignorer, se pose également. Nous avons attiré l'attention sur une information des médias selon laquelle Ibrahim Rugova aurait déclaré il y a quelques jours qu'il avait l'intention de transmettre au Conseil de sécurité des informations sur l'entraînement des terroristes au Kosovo, y compris les terroristes tchétchènes. On soupçonne aussi ces terroristes d'avoir eu des contacts avec des personnes liées à Oussama ben Laden. À cet égard, nous notons que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie n'a jusqu'à présent ouvert aucune enquête sur les membres de la prétendue Armée de libération du Kosovo, lesquels ont commis des crimes contre les Serbes à l'intérieur du Kosovo après le déploiement de la présence internationale en juin 1999.

Nous n'excluons pas non plus la possibilité que de nombreux ex-terroristes pourraient tenter de participer aux institutions à l'échelle du Kosovo qui sont actuellement en formation. Il incombe directement à la MINUK de ne pas tolérer cette situation. La résolution 1244 (1999) interdit directement la participation de ceux qui ont été impliqués dans des activités terroristes à la vie politique du Kosovo. Avant les élections du 17 novembre, la direction de la MINUK a confirmé qu'elle n'avait pas connaissance de la présence de terroristes au Kosovo, mais elle s'est dans le même temps déclarée prête à faire une enquête sur les indications possibles de cette présence. Ces informations ont maintenant été divulguées et nous nous attendons à ce que la MINUK s'acquitte de ses responsabilités en accomplissant ce qu'elle avait promis.

Aujourd'hui – et avant le 17 novembre –, la tâche prioritaire consiste à établir une interaction constructive entre les éléments de la présence internationale, les autorités yougoslaves et les représentants de la population kosovare dans le cadre des nouvelles institutions élues dans la province. La tenue des élections n'a pas marqué la fin, mais seulement le début d'un travail sérieux visant à établir un Kosovo démocratique et multiethnique en pleine conformité avec la résolution 1244 (1999), notamment le respect de la souveraineté de la République fédérale de Yougoslavie.

Nous pensons que c'est la manière dont la situation est perçue par les dirigeants du Secrétariat des Nations Unies, par la MINUK et la KFOR.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier M. Hédi Annabi pour nous avoir présenté une mise à jour sur les élections. Nous lui savons également gré de son exposé sur le scénario après les élections.

Nous sommes heureux que les élections longtemps attendues en vue de former un gouvernement autonome provisoire au Kosovo se soient déroulées à la date prévue. Nous nous réjouissons également qu'elles aient eu lieu sans heurts. La violence motivée par des considérations politiques avant les élections a été extrêmement limitée, tout comme les incidents le jour des élections. Cela indique que la tâche particulièrement difficile dévolue à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été couronnée de succès. Nous applaudissons ses représentants, de même que nous applaudissons M. Hans Haekkerup, le Représentant spécial du Secrétaire général.

Les communautés minoritaires du Kosovo considèrent ces élections comme importantes. C'est pour cette raison qu'un grand nombre de personnes se sont rendues aux urnes. La participation des Serbes du Kosovo a illustré l'importance qu'ils attachaient au mandat du gouvernement autonome provisoire. Des progrès remarquables ont été réalisés par rapport au boycott précédent des élections municipales de l'année dernière par les Serbes. Les communautés minoritaires réalisent clairement qu'un gouvernement élu et pluraliste est la seule voie vers un avenir meilleur. Nous pensons que c'est là une heureuse évolution. La MINUK a déployé des efforts louables pour tendre la main aux Serbes du Kosovo, surtout à ceux qui vivent à l'extérieur du Kosovo. Entre eux, ils ont abordé la question du système électoral, de l'importance de la représentation ethnique dans la nouvelle assemblée et ont encouragé leur participation tant au niveau du processus d'enregistrement qu'à celui des élections elles-mêmes. La MINUK s'est également efforcée de montrer aux communautés minoritaires du Kosovo quels sont les avantages que l'on peut tirer de l'engagement dans la vie communautaire et dans le processus électoral. Ces efforts ont à l'évidence donné des résultats – fait illustré par la participation serbe.

C'est un grand pas en avant dans la marche pour la paix du Kosovo. Le processus démocratique a commencé avec la tenue des élections municipales l'an dernier. Un gouvernement représentatif avec une large participation de toutes les communautés ethniques et fondé sur une plus grande tolérance et une acceptation réciproque des diverses entités ethniques est la seule option pour un avenir paisible au Kosovo. La MINUK a pris un certain nombre de mesures importantes pour assurer sécurité et stabilité au cours de la campagne électorale. Ces mesures continueront d'être importantes après les élections également. Un certain temps sera nécessaire avant qu'une structure institutionnelle stable ne se dégage. Il importe de maintenir la vigilance afin d'éviter toute violence et de permettre à cette structure de s'enraciner.

Une responsabilité majeure incombe aux dirigeants des communautés au Kosovo, tout particulièrement à ceux des principales communautés ethniques qui doivent exprimer avec force leur appui au processus et s'abstenir de toute violence. Il leur reste à surmonter un certain nombre de difficultés. Ces problèmes ne peuvent être réglés que par un engagement constructif de toutes les communautés ethniques en protégeant les intérêts de tous. Les directives établies dans la résolution 1244 (1999) devraient être prises en compte à titre prioritaire dans ces dialogues intercommunautaires. C'est là un point important que nous désirons mettre en lumière.

Les dirigeants politiques kosovars doivent garder à l'esprit que la paix au Kosovo, ainsi que dans toute la région, repose sur la tolérance et l'acceptation mutuelle des différentes entités ethniques. Malgré certains progrès à cet égard, la méfiance est encore largement répandue et la violence ethnique subsiste.

Nous encourageons la MINUK et les dirigeants kosovars à appuyer les organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes et non gouvernementales, pour créer ce que nous recherchons : un état d'harmonie et de diversité. La seule manière pratique d'y aboutir est d'améliorer substantiellement l'environnement afin que toutes les communautés se sentent en sécurité. C'est ainsi seulement que l'on posera les fondements d'un Kosovo réellement multiethnique et que l'on jettera les bases de la paix et de la stabilité dans une société qui a beaucoup et longtemps souffert.

M. Gokool (Maurice) (*parle en anglais*) : Je m'associe à toutes les délégations pour remercier M. Hédi Annabi pour son exposé très utile. Nous avons noté avec satisfaction la très grande participation des électeurs et l'efficacité avec laquelle l'ensemble du processus a été mené à bien. Ma délégation rend

hommage à M. Hans Haekkerup pour son excellent travail de coordination avec d'autres organisations en vue du déroulement sans heurt des élections au Kosovo. Nous félicitons également les hommes et les femmes de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour leur contribution.

Nous devons également féliciter la population du Kosovo de son attachement aux normes démocratiques. La vaste participation des communautés minoritaires, en dépit des campagnes d'intimidation menées dans certaines régions du Kosovo, a montré à quel point les Kosovars sont déterminés à façonner l'avenir de leur province. Nous sommes convaincus que les représentants élus travailleront ensemble au sein des institutions du gouvernement autonome provisoire, afin d'instaurer la stabilité au Kosovo et d'y favoriser la reconstruction économique et sociale. Nous espérons que l'Assemblée législative du Kosovo commencera bientôt sa session, en vue de s'attaquer aux tâches colossales qui l'attendent.

Ma délégation estime qu'il est nécessaire de rappeler aux dirigeants politiques élus qu'ils ont la responsabilité de respecter pleinement toutes les dispositions de la résolution 1244 (1999), en particulier celles qui ont trait au statut final. Toute tentative de modifier le statut du Kosovo irait à l'encontre des engagements pris en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'autres accords, le plus récent ayant été signé à Belgrade ce mois-ci.

Le gouvernement autonome provisoire ne fonctionnera pas efficacement sans la participation de toutes les communautés minoritaires. Il incombe donc aux représentants élus de travailler ensemble pour créer les conditions permettant à tous les habitants du Kosovo de vivre une vie normale dans la paix. Nous espérons que l'élan qui s'est créé durant la période électorale sera maintenu, afin de consolider la transition sans heurt vers le gouvernement autonome provisoire.

Ma délégation demande à tous ceux qui ont fui leurs foyers durant la crise de rentrer dans la province. De même, nous demandons instamment aux dirigeants politiques de créer les conditions nécessaires pour permettre le retour, en toute sécurité, des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers au Kosovo. La MINUK et la KFOR doivent donc continuer d'assurer la sécurité de tous les citoyens du Kosovo, surtout dans la région de Mitrovica où la situation demeure extrêmement précaire. Pour que ces personnes puissent rentrer chez elles, il est nécessaire de reconstruire les infrastructures de base. Nous lançons un appel à la MINUK pour qu'elle redouble les efforts de sa composante Reconstruction économique, afin qu'elle termine les travaux déjà entrepris à cette fin. Nous félicitons les donateurs de leurs efforts et nous les encourageons à continuer d'appuyer les programmes de reconstruction.

Enfin, ma délégation estime qu'il appartient maintenant à la population du Kosovo, et surtout aux communautés minoritaires, de bien montrer qu'elles sont déterminées à participer à la vie publique du Kosovo.

M. Kulyk (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de son exposé fort lucide.

Je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage aux hommes et aux femmes de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour les efforts remarquables qu'ils ont déployés, avec d'autres représentants de la communauté internationale, pour faire en sorte que les nouvelles, transmises aujourd'hui par M. Annabi, soient bonnes et encourageantes. Ma délégation salue les activités importantes des autorités de la République fédérale de Yougoslavie, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de la Force de paix au Kosovo (KFOR), qui ont veillé à l'instauration d'un climat pacifique et sûr.

Mon pays s'est intéressé de près à la situation au Kosovo et aux résultats des élections parlementaires dans la région. Je tiens à citer ici la déclaration prononcée par le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, qui traduit bien notre réaction aux élections tenues dans l'ensemble du Kosovo.

> « L'Ukraine se félicite des élections parlementaires au Kosovo, République fédérale de Yougoslavie, qui ont eu lieu le 17 novembre 2001.
>
> L'Ukraine se réjouit tout particulièrement du calme et de l'atmosphère de respect qui ont régné durant les élections, ainsi que de la participation des représentants des minorités nationales de la province, qui a été favorisée par la démarche constructive adoptée par les

dirigeants de la République fédérale de Yougoslavie.

Le Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine exprime l'espoir que la mise en place des institutions démocratiques qui découleront des résultats des élections sera un premier pas vers la normalisation de la situation au Kosovo.

Nous estimons que l'on pourra également promouvoir ainsi un dialogue constructif entre les forces sociales et politiques de la province, sur la base du respect de l'intégrité territoriale de la Yougoslavie, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, qui devrait permettre le renforcement d'un Kosovo multiethnique et démocratique au sein de la République fédérale de Yougoslavie, ainsi que l'avènement de la paix et de la stabilité dans les Balkans. »

Je voudrais, en outre, faire quelques observations.

Les élections qui ont eu lieu dans l'ensemble du Kosovo le 17 novembre ont mis en lumière la maturité politique croissante de la population qui, avant tout, cherche les moyens de vivre une vie normale.

Les dirigeants du Kosovo devraient maintenant assumer une responsabilité importante dans l'avenir politique, économique et social de la province, tout en exerçant leur pouvoir dans le strict respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et du Cadre constitutionnel du gouvernement autonome provisoire.

Ces élections doivent être considérées, sans aucun doute, comme le début d'un long parcours difficile qui devrait conduire à la création d'un nouveau Kosovo démocratique et multiethnique. Sur ce parcours, la nouvelle administration pourrait être mise au défi par les tentations dangereuses de l'euphorie politique, de la « créativité » géopolitique et du délire, qui pourraient donner lieu à des déclarations non pertinentes et à des décisions irréfléchies.

Le principal défi qui se pose au Kosovo, c'est la coexistence. Ma délégation estime que la sagesse politique des forces élues permettra d'éviter que des événements négatifs ne surviennent. Ce qu'il faut faire aujourd'hui, c'est se concentrer sur les questions urgentes qui figurent à l'ordre du jour du Kosovo. Il est notamment urgent de renforcer la coopération et d'établir des liens étroits avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie. Nous demandons également aux dirigeants élus du Kosovo d'accorder une attention toute particulière aux personnes déplacées, et de garantir leur liberté de circulation et leur retour.

Depuis des siècles, l'histoire de la région du Kosovo-Metohija a été une longue suite d'affrontements politiques, militaires et culturels, de troubles émotionnels et de désespoirs. Maintenant, c'est aux Albanais et aux Serbes, aux Bosniaques et aux Turcs, aux Roma et aux Ashkali qu'il appartient de déterminer si les enseignements tirés de l'histoire seront le trésor de l'avenir ou le fardeau du passé. Nous espérons que les tendances actuelles vers la démocratie au Kosovo enverront à la région un message nécessaire et encourageant. Une région des Balkans stable et prospère, faisant partie intégrante de l'orchestre européen, ne peut être édifiée que par le biais des moyens démocratiques que sont le dialogue et la tolérance interethnique.

Mme D'Achon (France) : Je souhaite d'abord remercier M. Hédi Annabi d'avoir rendu compte des derniers faits nouveaux survenus au Kosovo et des perspectives qui s'y ouvrent. Le représentant de la Belgique exprimera au cours de notre débat la position de l'Union européenne. La France s'y associe naturellement sans réserve. Je me bornerai, pour ma part, à quelques commentaires spécifiques.

Les élections du 17 novembre au Kosovo ont été un succès. Elles ont été un succès pour le Représentant spécial du Secrétaire général, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force de paix au Kosovo (KFOR), dont l'action conjointe a permis le déroulement du scrutin dans des conditions exemplaires. La sécurité a été assurée. L'organisation a été remarquable. J'en veux pour preuve le vote des personnes déplacées en Serbie et au Monténégro, qui a pu être préparé en moins de deux semaines grâce à la contribution efficace de l'OSCE. En outre, les patients efforts de la MINUK, depuis le printemps dernier, ont pu convaincre les Kosovars de l'importance des enjeux associés à ces élections.

Mais ce succès est d'abord celui des Kosovars eux-mêmes, quelle que soit leur origine ethnique. Ils se sont rendus aux urnes en nombre, de façon pacifique et responsable, pour désigner leurs représentants à

l'Assemblée du Kosovo, conformément aux dispositions du Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire. Ce faisant, ils ont permis qu'un pas important soit fait dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

Il convient à présent que cet essai soit transformé. Au travers des institutions qui vont se mettre en place à la suite de ces élections, toutes les composantes de la population devront travailler ensemble à la construction d'un Kosovo démocratique, pluraliste et prospère.

Dans les semaines qui viennent, l'Assemblée du Kosovo commencera ses travaux, un Président du Kosovo sera élu et un gouvernement sera investi. Les responsables kosovars sur lesquels les suffrages se sont portés auront la responsabilité de faire vivre les institutions de l'autonomie provisoire dans le respect de la résolution 1244 (1999) et du Cadre constitutionnel. Les compétences qui leur ont été confiées sont très étendues, notamment en ce qui concerne l'administration du Kosovo au jour le jour. Ils devront donc s'atteler à cette tâche de gestion concrète dont l'objet est l'amélioration de la vie quotidienne de tous les Kosovars. Nous tenons à les féliciter de leur élection et à leur adresser des voeux de réussite dans l'accomplissement de leur mandat. Sous l'égide du Représentant spécial du Secrétaire général, les élus devront veiller à respecter strictement leurs attributions et à se conformer aux dispositions du Cadre constitutionnel.

Par ailleurs, la participation importante de la population le jour du vote doit être suivie d'une participation active de toutes les composantes de la société kosovare à la vie des institutions créées par la MINUK. Je pense en particulier aux membres de la communauté serbe. Répondant aux appels des autorités yougoslaves et de la communauté internationale, ceux-ci se sont déplacés en nombre pour participer au scrutin et obtenir la place qui leur revient à l'Assemblée du Kosovo. Ce résultat devrait encourager le ralliement de tous les responsables politiques serbes aux institutions du Kosovo, notamment au niveau municipal.

II est nécessaire que le dialogue et la réconciliation soient des maîtres mots dans le Kosovo de demain. Cela implique qu'au Gouvernement et à l'Assemblée, les responsables politiques kosovars prennent soin de se conformer aux règles usuelles du débat démocratique entre la majorité et la minorité. Plus généralement, cela exige que les membres de l'institution de l'autonomie, par leurs déclarations comme par leurs actes, fassent en sorte que tous les habitants se sentent chez eux au Kosovo. Une attention particulière devrait être portée à la sécurité et à la question des retours de membres de la communauté serbe. Il serait souhaitable que les nouvelles autorités élues se prononcent, clairement et sans tarder, en faveur du processus des retours et appuient activement les efforts du Représentant spécial en vue d'en assurer le succès.

Il convient par ailleurs d'approfondir le dialogue avec les autorités yougoslaves. Celui-ci est prévu par la résolution 1244 (1999) et le document commun signé le 5 novembre par M. Haekkerup et M.Ović. Le développement du dialogue et, au-delà, une coopération pragmatique entre la MINUK, les nouvelles autorités élues et les autorités yougoslaves sur les sujets de préoccupation commune servent aussi les intérêts bien compris de tous les Kosovars.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande voudrait remercier M. Annabi de l'exposé très utile qu'il a fait cet après-midi, en particulier son analyse des élections du 17 novembre et des mesures qui vont suivre. L'Irlande, évidemment, s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne qui sera prononcée ultérieurement par la Belgique.

Ma délégation se félicite de la façon pacifique et ordonnée dont se sont tenues les élections le 17 novembre, ainsi que de la participation considérable de toutes les communautés. Nous pensons que ces élections constituent un jalon important dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) et dans la mise en place d'une société démocratique au Kosovo fondée sur le respect des droits de l'homme et la primauté du droit.

La participation de toutes les communautés était essentielle pour assurer une large représentation dans les institutions autonomes provisoires. Nous nous associons à tous ceux qui ont vivement félicité le Secrétariat de l'ONU, le Représentant spécial, M. Haekkerup et tout le personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de l'excellent travail qui a été accompli afin que ces élections soient couronnées de succès. Cette tâche a été très bien menée. Nous apprécions également les efforts de la KFOR et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en

Europe, et considérons que les élections ont donné un excellent exemple de coopération interinstitutionnelle.

C'est en grande partie l'appui des autorités de Belgrade et du Président Koštunica qui a encouragé nombre de Serbes à voter, et nous nous en félicitons vivement. Nous espérons que la participation de toutes les minorités aux élections facilitera une nouvelle phase de coopération et préparera le terrain à une société pluriethnique tolérante qui garantisse les intérêts de toutes les communautés. Il est important que les zones contrôlées par les Serbes dans le nord du Kosovo soient intégrées à ce nouveau cadre pour que tous les représentants puissent s'attacher à représenter leurs communautés par le truchement d'une participation constructive aux nouvelles institutions. Ceci exigera une coordination étroite entre la communauté serbe, la MINUK, la KFOR et Belgrade.

Nous espérons que toutes les parties feront preuve de sensibilité et de sagesse au cours des négociations sur la future coalition et sur le Président. Quelle que soit l'issue de ces négociations, les dirigeants élus devront assumer les principales responsabilités de la vie politique, économique, sociale et culturelle de la province. Ils doivent faire preuve d'une attitude responsable vis-à-vis du futur statut, et donc s'interdire toute déclaration publique néfaste. Nous sommes fermement convaincus que leur nouvelle autorité devra s'exercer dans le respect rigoureux de la résolution 1244 (1999) et du cadre constitutionnel. Les institutions provisoires devront s'attaquer immédiatement aux problèmes importants – pour produire des résultats tangibles comme l'a dit plus tôt M. Annabi – tels que le développement économique et la lutte contre crime, et nous considérons que la formation du personnel administratif local doit être prioritaire.

L'Irlande encourage le Représentant spécial et la MINUK à poursuivre leurs efforts pour mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999) et pour continuer à faire avancer leur travail pour ce qui est des questions importantes de sécurité, de justice, de retour des réfugiés et des personnes disparues. L'Irlande tient tout particulièrement à ce que les travaux sur la question des prisonniers politiques, telle qu'elle est énoncée dans le document commun du 5 novembre 2001, soient conclus aussi rapidement que possible. Les autorités nouvellement élues devront coopérer pleinement avec la MINUK et nouer un dialogue constructif avec les autorités de Belgrade, conformément au document commun.

Nous pensons que le bon développement du Kosovo permettra d'assurer la paix et la stabilité dans le sud-est de l'Europe. Avec ses partenaires de l'Union européenne, l'Irlande continuera d'appuyer une coopération régionale accrue et une plus grande intégration européenne par le biais du Pacte de stabilité et du Processus de stabilisation et d'association.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à m'associer à la déclaration que le représentant de la Belgique fera plus tard dans ce débat au nom de l'Union européenne.

Le Royaume-Uni se félicite du bon déroulement des élections pour l'Assemblée du Kosovo le 17 novembre. Nous nous félicitons également de la large participation de toutes les communautés ethniques du Kosovo. Ces élections ont été un jalon dans la transition du Kosovo vers une société pluriethnique, tolérante et démocratique. Il faut féliciter M. Hans Haekkerup de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) d'avoir rendu ces élections possibles.

Toutefois, c'est essentiellement le peuple du Kosovo qu'il faut féliciter. Comme vient de le dire l'Ambassadeur Corr, c'est maintenant au tour des hommes politiques du Kosovo d'assumer leurs responsabilités pour gouverner le Kosovo. Il s'agira là d'un défi important, le Royaume-Uni quant à lui fera tout ce qu'il pourra pour les aider à réussir. Dans ce contexte, il est essentiel que toutes les communautés ethniques oublient leurs divergences et oeuvrent ensemble à l'avenir du Kosovo.

L'accord donné au document commun MINUK/République fédérale de Yougoslavie, le 5 novembre, a aussi représenté un pas important, à la fois pour le Kosovo et pour la région. À nouveau, nous félicitons M. Haekkerup, le Président Koštunica et le Vice-Premier Ministre Cović pour ce succès.

Nous sommes très impatients de voir se réunir le groupe de travail de haut niveau, qui comprend des représentants des institutions qui ont été récemment élues. Il est manifestement important que cette relation particulière soit fructueuse et saine, car une

amélioration des relations entre Belgrade et Pristina est vitale à la fois pour la stabilité de la région et pour son développement économique. Nous nous tournons vers Belgrade, vers la MINUK et vers les nouvelles institutions provisoires pour qu'elles assurent des progrès rapides sur tous ces importants domaines abordés dans le document commun.

Mais le plus grand frein au développement du Kosovo en tant que société démocratique concerne le fléau de l'extrémisme et du crime organisé. Les dirigeants du Kosovo doivent faire ce qui est en leur pouvoir pour mettre un terme à cette menace. Comme nous l'avons dit dans de précédentes déclarations du Conseil, relever ce défi doit rester la première priorité pour la MINUK, en bâtissant sur l'acquis.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Annabi de son exposé et transmettre la satisfaction de mon gouvernement pour l'activité du Secrétaire général et de son Représentant spécial au Kosovo, M. Hans Haekkerup.

La Norvège se félicite de ce que les élections de l'Assemblée provinciale au Kosovo ont été menées de façon ordonnée et, pour l'essentiel, de façon pacifique. Nous sommes reconnaissants aux femmes et aux hommes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de la MINUK et de la KFOR de l'organisation de ces élections. Elles réaffirment l'engagement de la communauté internationale d'assurer la mise en oeuvre complète de la résolution 1244 (1999) et d'établir le Cadre constitutionnel pour le gouvernement autonome provisoire au Kosovo.

Nous devons reconnaître que le taux général de participation électorale a été relativement faible, en particulier si l'on tient compte du taux de participation élevé aux élections de l'année dernière et de l'importance des élections du 17 novembre pour la création d'un gouvernement autonome significatif. Mais, en même temps, un plus grand nombre d'électeurs se sont présentés aux bureaux de vote cette année. Le jour de l'élection a aussi été plus calme que l'année dernière.

Nous avons été plutôt encouragés par le taux global de participation des minorités aux élections, et par le fait qu'environ la moitié des 170 000 Serbes du Kosovo inscrits sont finalement allés voter. La Norvège loue à cet égard les efforts de la MINUK et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le mérite en revient aux autorités de Belgrade et à M. Cović, pour le rôle qu'ils ont joué s'agissant d'encourager la participation des Serbes du Kosovo.

La campagne électorale n'a malheureusement pas été exempte de certains incidents d'intimidation et de violence, dirigés essentiellement contre les minorités ethniques. Il y a eu moins de cas de ce genre que l'année passée, mais l'on ne saurait tolérer à présent la violence politique et ethnique au Kosovo.

La situation décevante concernant la sécurité et la liberté de mouvement des non-Albanais au Kosovo est manifestement l'une des raisons pour lesquelles de nombreux Serbes du Kosovo ont décidé de ne pas voter le jour de l'élection. C'est aussi une des raisons principales pour lesquelles le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays qui sont rentrées au Kosovo a été pour l'instant négligeable.

Une priorité immédiate pour l'Assemblée nouvellement élue doit être maintenant de garantir la paix et une vie normale à tous les citoyens du Kosovo. Le succès de la nouvelle Assemblée sera largement mesuré à l'aune de sa volonté et de sa capacité d'améliorer la sécurité et d'encourager le retour au Kosovo de toutes les personnes déplacées dans leur propre pays, en application de la résolution 1244 (1999). Ce n'est qu'alors que le Kosovo pourra avoir une société réellement démocratique et multiethnique.

L'autorité administrative va maintenant être progressivement transférée aux institutions du gouvernement autonome. Nous soulignons la responsabilité qui incombe aux représentants élus de garantir le professionnalisme et l'efficacité de leur administration.

L'Assemblée doit travailler en liaison étroite avec la MINUK et le Représentant spécial du Secrétaire général pour démontrer sa légitimité au peuple du Kosovo. Nous attendons aussi des représentants qu'ils montrent une volonté de travailler avec tous sans considération d'appartenance politique ou ethnique. La coopération, le compromis et la réconciliation de toutes les parties seront nécessaires pour renforcer la démocratie au Kosovo. Il est également crucial d'élargir le rôle des femmes. Comme l'Ambassadeur Durrant, nous nous félicitons des résultats des élections à cet égard.

Nous devons aussi veiller à ce que la MINUK soit capable de remplir efficacement les responsabilités

essentielles qui lui incombent encore. Par ailleurs, son ampleur et son organisation devraient refléter le transfert graduel de l'autorité aux institutions provisoires.

Il est fondamental d'assurer la primauté du droit pour promouvoir la démocratie et les droits de l'homme. La Norvège continuera d'appuyer tous les efforts visant à édifier une société civile démocratique au Kosovo. Ceci comprend la formation de la police locale. Nous demandons instamment que davantage soit fait pour engager dans la police des recrues provenant des Serbes du Kosovo et d'autres communautés minoritaires.

Le succès ultime de ces élections dépendra de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Cela exigera une étroite coopération entre l'Assemblée et la MINUK. Pour ce qui est du statut final, nous maintenons que la décision future ne saurait être prise qu'après consultation de toutes les parties intéressées, et ce à la lumière des récents événements au Kosovo, en République fédérale de Yougoslavie et dans la région.

M. Rosenblatt (États-Unis) (*parle en anglais*) : Nous aussi aimerions remercier M. Annabi de son exposé, et féliciter le Représentant spécial, M. Hans Haekkerup, et le chef de la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au Kosovo, M. Daan Everts, pour leur succès dans l'organisation des premières élections générales au Kosovo. De l'avis de tous, les élections ont été libres et équitables, et de façon générale exemptes de la violence qui a affligé la région au cours de la dernière décennie. Nous sommes encouragés par le fait que les Serbes du Kosovo et les autres minorités ont participé de leur propre décision au choix de leur gouvernement.

Ce n'est pas le moment de faire de longs discours sur ce qui a été accompli jusqu'à présent. Les États-Unis ont manifesté à maintes reprises leur ferme appui aux efforts sans relâche du Représentant spécial Haekkerup pour appliquer la résolution 1244 (1999). À maints égards, les résultats des élections sont la preuve de son succès. Il a établi un cadre pour une gouvernance démocratique et multiethnique conforme à la résolution 1244 (1999). Il a amélioré la sécurité, assuré la primauté du droit, et jeté les fondements d'une relation constructive entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, qui a joué un rôle constructif en encourageant une pleine participation au vote du 17 novembre.

Nous nous félicitons des efforts déployés par le Centre de coordination, et par les Gouvernements serbe et yougoslave pour s'assurer que les Serbes du Kosovo soient représentés par des dirigeants compétents, déterminés à respecter le modèle démocratique multiethnique dessiné par ce Conseil. Il n'y a pas de place dans l'avenir du Kosovo pour ceux, quel que soit leur groupe ethnique, qui soutiennent la violence et la criminalité, ou qui agissent de quelque manière que ce soit pour saper la primauté du droit et la volonté du peuple. Aujourd'hui, nous devons nous adresser au peuple du Kosovo, qu'il convient de féliciter, et à ses dirigeants élus, qui font face au défi d'assurer une bonne gouvernance.

La prospérité ne sera pas durable sans de difficiles réformes économiques et le strict respect de la transparence et de la primauté du droit. Les déclarations sur le statut futur du Kosovo ne sont pas la réponse. Le Conseil et le Représentant spécial du Secrétaire général ont établi les règles du jeu et exprimé leur appui indéfectible à la résolution 1244 (1999) dans sa totalité.

Nous demandons au nouveau gouvernement de relever le défi et de travailler de façon constructive avec tout le peuple du Kosovo afin de construire un avenir sûr démocratique et prospère pour tous ceux qui y résident.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Jamaïque.

Permettez-moi d'exprimer les remerciements de ma délégation au Sous-Secrétaire général, M. Hédi Annabi, pour son exposé. Nous souhaitons également rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, pour l'esprit d'initiative dont il a fait preuve au cours du processus électoral au Kosovo et pour les efforts inlassables des hommes et des femmes de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la Force de paix du Kosovo (KFOR). Le travail de la MINUK au Kosovo au cours de ces deux dernières années a tracé la voie au départ de ce qui semblait être d'insurmontables défis vers un progrès étendu à l'ensemble du territoire.

Au début de l'année dernière, la principale préoccupation du Conseil était la sécurité et la violence à l'encontre des groupes minoritaires. La coexistence pacifique semblait être un défi insurmontable. Le travail sur le système judiciaire et sur les initiatives en matière de maintien de l'ordre avait à peine commencé. Un grand nombre de réfugiés ne pouvaient pas rentrer dans leurs foyers. La MINUK a travaillé inlassablement pour améliorer la situation au Kosovo et les missions du Conseil de sécurité au Kosovo en avril 2000 et en juin de cette année ont donné au Conseil la possibilité de constater les progrès et d'apporter une précieuse contribution.

Nous avons vu de grands changements dans la situation relative à la sécurité sur un territoire où les luttes ethniques prévalaient et où un embargo sur les armes avait été imposé. C'est maintenant un endroit où les élections ont pu être organisées sans incident dans une ambiance calme et où les contrôles des frontières et les contrôles sur les armements ont été mis sur pied.

Nous avons également été les témoins de grands progrès dans le maintien de l'ordre et le retour des réfugiés. Des améliorations ont aussi été apportées en ce qui concerne les personnes portées disparues et dans le processus de réconciliation. Nous avons donc été réconfortés par le fait que ces progrès ont eu comme point culminant la tenue réussie des élections au Kosovo le 17 novembre et nous sommes heureux de voir que les élections ont eu lieu dans un climat qui était relativement calme et exempt de violence.

Nous sommes satisfaits qu'il y ait eu une participation importante des minorités, y compris les Serbes kosovars résidant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Kosovo. Nous avons toujours souligné l'importance de la participation de toutes les communautés à la gestion des affaires publiques du Kosovo afin de créer des institutions démocratiques viables. Nous nous félicitons des efforts qui ont été faits pour assurer la participation des communautés minoritaires et de la réponse aux appels lancés par le Conseil de sécurité, la République fédérale de Yougoslavie et les autorités serbes.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) d'avoir obtenu la majorité des voix et nous nous félicitons de la création de la nouvelle assemblée représentative composée de 14 partis et qui comprendra les 22 sièges qui seront alloués à la Coalition pour le retour.

Nous sommes optimistes quant au fait qu'une base ferme a été créée pour un système gouvernemental viable et stable et nous encourageons tous les partis qui siègeront à l'assemblée à oeuvrer ensemble dans un esprit de coopération et de compromis dans un cadre multiethnique.

À la suite du succès des élections et des progrès enregistrés à ce jour dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999), nous pouvons maintenant envisager la formation du gouvernement et le transfert de l'autorité au peuple du Kosovo.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies au Kosovo est défini dans la résolution 1244 (1999). Cette résolution comporte également des dispositions relatives à une autonomie substantielle et une véritable autonomie administrative et nous soulignons qu'il faut pleinement respecter les dispositions de cette résolution. Comme M. Annabi nous l'a rappelé, la MINUK doit veiller à ce que le gouvernement provisoire devienne réalité et que la communauté internationale continue d'appuyer les efforts de la MINUK visant à promouvoir la paix, la réconciliation et la stabilité et à créer des institutions démocratiques viables.

Nous devons mettre l'accent sur les questions encore en suspens qui appellent notre attention, y compris celles relatives aux réfugiées, aux personnes déplacées et détenues, à la situation d'insécurité à Mitrovica et à la situation générale du maintien de l'ordre au Kosovo. Nous devons également déployer des efforts pour créer une économie viable et durable au Kosovo. Nous restons préoccupés par ces questions et nous prions toutes les parties concernées de continuer à oeuvrer avec diligence pour arriver à une solution durable. Nous convenons avec l'Ambassadeur du Bangladesh, que la société civile, y compris les groupes de femmes, doivent faire partie intégrante de ce processus.

La MINUK a bien progressé dans la mise en oeuvre des initiatives visant à accorder une plus grande protection aux communautés minoritaires et à faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Le travail doit être poursuivi en vue de la création d'un environnement sûr et avec un niveau acceptable de liberté de circulation pour les personnes qui reviennent. Les efforts de la MINUK visant à améliorer le maintien de l'ordre et pour réduire la criminalité et la violence sont essentiels au processus

de retour et au maintien de la stabilité générale au Kosovo. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'attention accordée à la lutte contre le crime organisé et à la rationalisation de la police et des institutions judiciaires.

Ma délégation est particulièrement encouragée par l'amélioration des relations entre la MINUK et des autorités de la République fédérale de Yougoslavie. Cette étroite collaboration s'est révélée importante pour le processus électoral et a contribué au niveau élevé de la participation serbe. Nous devons maintenant faire fond sur cet élan pour assurer une large participation serbe dans les institutions du gouvernement autonome et à de futures élections au Kosovo. Nous avons toujours soutenu que ce n'est que grâce au dialogue que les obstacles à l'amélioration des relations avec la Serbie et au progrès de la réconciliation au Kosovo peuvent être surmontés. Les avantages d'un dialogue fréquent avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie sont maintenant manifestes et devraient continuer d'être facilités. Nous espérons que la signature d'un document commun le 5 novembre constituera vraiment une base solide pour une relation de coopération entre la MINUK et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et contribuera à la stabilité dans l'Europe du Sud-Est.

Ce matin, le Conseil de sécurité a entendu les exposés des Présidents et du Procureur des Tribunaux pénaux international pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Nous nous félicitons des progrès enregistrés dans le cadre du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de l'impact que ce processus peut avoir sur les efforts de réconciliation au Kosovo et nous aimerions souligner l'importance qu'il y a de fournir les ressources adéquates pour ses activités.

Pour conclure, je félicite le peuple du Kosovo des importantes mesures qu'ils a prises ce mois-ci. Nous l'assurons de notre appui continu et de notre dévouement alors qu'il cherche à améliorer sa qualité de vie et à surmonter les défis inhérents à l'édification d'une société multiethnique.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. De Loecker (Belgique) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés Chypre, Malte et la Turquie ainsi que le Lichtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

Je voudrais avant tout remercier le Sous-Secrétaire général, M. Hédi Annabi, de nous avoir fait rapport sur l'évolution récente de la situation au Kosovo. Depuis maintenant plusieurs mois, l'attention et l'énergie de la communauté internationale se portent vers un développement majeur de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) : celui des élections au Kosovo du 17 novembre dernier.

L'Union européenne se félicite de la manière pacifique et ordonnée dont se sont déroulées les élections, ainsi que du niveau de participation des électeurs. Il s'agit d'un pas décisif dans le développement démocratique du Kosovo, mais aussi d'un signe pour toute la région que la paix passe par les urnes, et non par les armes.

Nous félicitons chaleureusement tous les candidats et partis politiques pour leurs résultats aux élections. Les élus du Kosovo vont maintenant devoir assumer des responsabilités de taille dans les domaines politique, économique, social et culturel. L'Union européenne les appelle à exercer leur nouvelle autorité avec sagesse et responsabilité, dans le respect scrupuleux de la résolution 1244 (1999) et du Cadre constitutionnel pour l'autonomie provisoire. Il leur incombe, entre autres, d'assurer un développement prospère et stable de leur province en respectant et en assurant les intérêts de toutes les communautés, sans exception. Ils auront dans cette tâche l'appui et l'aide de l'Union européenne.

Le Conseil a été à maintes reprises le témoin de nos appels â toutes les communautés pour qu'elles participent à ces élections. C'est dès lors avec grande satisfaction que nous avons pris connaissance de la participation de toutes les composantes de la société du Kosovo aux élections. Cette participation est une condition essentielle pour assurer leur représentation appropriée et effective dans les nouvelles institutions provisoires démocratiquement élues. Cette

participation de la communauté serbe du Kosovo, mais aussi celle qui a voté depuis la Serbie et le Monténégro, est significative. Nous attendons qu'elles participent toutes activement aux activités des nouvelles institutions.

Cette participation aux élections fait de la coalition des Serbes du Kosovo le troisième groupe en importance dans la nouvelle assemblée. Cette pluralité de représentation fait de cette assemblée la base de la coopération future entre tous les groupes ethniques dans les institutions provisoires et augure du développement d'une société multiethnique, tolérante et prospère. À cet égard, nous voudrions renouveler la marque de notre appréciation aux autorités de Belgrade, et au Président Koštunica en particulier, pour l'appel qu'ils ont lancé à la communauté serbe du Kosovo pour qu'elle participe au scrutin.

Nous nous félicitons par ailleurs de la signature d'un document commun entre Belgrade et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) concernant la coopération dans les questions d'intérêt commun que les autorités élues du Kosovo sont appelées à développer avec la Mission et les autorités de Belgrade. La formation de la nouvelle Assemblée et des institutions provisoires, doublée de cet accord, va nous permettre, à présent, de regarder vers le futur et de construire à un Kosovo multiethnique sur un acquis solide, dans le cadre de la résolution 1244 (1999) et du Cadre constitutionnel pour l'autonomie provisoire.

Les questions de la sécurité, du retour des réfugiés et déplacés et la recherche des personnes disparues doivent aussi trouver une solution le plus rapidement possible. En ce qui concerne les retours, des progrès ont encore été réalisés récemment, mais plus et mieux doit être fait. En outre, l'amélioration des conditions de sécurité est aussi indispensable à l'augmentation des retours qu'à la pleine participation de toutes les communautés aux nouvelles institutions. La communauté internationale doit continuer d'y accorder toute son attention.

Enfin, les autorités élues le 17 novembre dernier devront assurer un développement harmonieux et démocratique de la province et ce, au bénéfice des toutes les communautés du Kosovo, mais aussi de la stabilité de l'ensemble de l'Europe du Sud-Est. Ce développement doit être cohérent avec le principe de l'appropriation régionale selon une approche qui, grâce à l'action concomitante du Pacte de stabilité et du Processus de stabilisation et d'association, devrait promouvoir la coopération régionale et permettre à l'Europe du Sud-Est de se rapprocher des structures de l'Union européenne.

Je voudrais terminer mon intervention en félicitant les personnes qui ont fait de ces élections un succès : avant tout la population du Kosovo, mais aussi le Représentant Spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, tout le personnel de la MINUK, celui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ainsi que ceux qui ont contribué, directement ou indirectement, à l'organisation de cette importante journée.

M. Šahović (République fédérale de Yougoslavie) (*parle en anglais*) : D'emblée, j'aimerais remercier le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de son exposé détaillé.

Mon gouvernement estime que le 17 novembre, les élections qui ont eu lieu au Kosovo-Metohija constituent un événement très important dans le processus d'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité qui amènera la province à une société multiethnique où chacun bénéficiera de l'égalité de droits. Nous constatons que les élections, malgré la situation grave qui prévalait, se sont déroulées d'une façon que l'on pourrait généralement qualifier de pacifique et d'ordonnée. Les signaux clairs de la communauté internationale selon lesquels la violence ne saurait être tolérée comme méthode pour atteindre les objectifs politiques, de même que les efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et de la KFOR, ont contribué à ce résultat.

La République fédérale de Yougoslavie, pour sa part, a fait une importante contribution à l'heureux dénouement du processus électoral, tant dans sa phase préparatoire, y compris l'inscription sur les listes électorales, qu'au cours des élections proprement dites. De ce fait, la communauté serbe au Kosovo-Metohija et les personnes déplacées ont entendu l'appel lancé par le Président Koštunica et les gouvernements yougoslave et serbe pour qu'elles votent. Les membres du Conseil sont bien conscients du fait que cet appel n'était pas facile à lancer. La décision des membres de la communauté serbe de la province de participer à ces élections n'était pas non plus facile à prendre.

Cette décision n'aurait pas été possible sans le document commun que par la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK ont signé le 5 novembre dernier. Ce document est important, non seulement comme catalogue complet des problèmes qui doivent être examinés grâce à un dialogue permanent et intensif entre toutes les parties concernées, mais peut-être et, ce qui est plus important, comme cadre de la future coopération concrète entre la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK.

Maintenant, à la suite de ces élections, nous ne devrions pas oublier les conditions extrêmement difficiles que les Serbes et autres non-Albanais ont connues au cours de ces dernières années et qui, malheureusement, continuent de prévaloir au moment où je parle. Comme l'a répété à plusieurs reprises le Conseil, la situation sécuritaire des non-Albanais au Kosovo-Metohija est loin d'être satisfaisante. La violence et l'intimidation se poursuivent. Il y a de cela à peine quelques jours, le 22 novembre, nous avons été témoins d'un nouvel attentat terroriste contre les Serbes dans le village d'Obilić. Une vieille femme innocente a été tuée sur le champ, son mari grièvement blessé. Pour l'ensemble du Kosovo-Metohija, il y a très peu ou pas de liberté de circulation pour les Serbes. Moins de 100 des 250 000 personnes déplacées à l'intérieur ont pu regagner leurs foyers depuis l'arrivée de la MINUK et de la KFOR, il y a deux ans et demi. On ne sait toujours pas ce qui est advenu à plus de 1 300 personnes. La discrimination continue de régner à l'encontre des minorités dans le domaine judiciaire et on continue d'usurper leurs biens.

Malgré toutes ces conditions défavorables et les nombreux dilemmes qui en découlent, la communauté serbe a montré sa volonté de participer au processus de formulation de l'avenir du Kosovo-Metohija par le biais des institutions provisoires du gouvernement autonome. Les efforts conjoints et un traitement égal des représentants de toutes les communautés ethniques au sein de ces institutions devraient constituer la base permettant de s'attaquer graduellement au règlement des nombreux problèmes que connaît la province. Cela serait la meilleure façon de prouver que la paix, la démocratie, la liberté et l'orientation européenne sont des objectifs réalistes pour tous les groupes ethniques et leurs représentants politiques au Kosovo-Metohija.

Nous sommes bien conscients du fait que les élections de novembre représentent le début d'une nouvelle phase pour la création d'un avenir pour le Kosovo-Metohija, phase qui, nous l'espérons, sera caractérisée par des efforts constructifs de la part de toutes les parties pour garantir d'abord la sécurité et la stabilité politique et ensuite la démocratie et la prospérité dans la province. Il est clair que ce n'étaient pas là des élections qui avaient pour but de résoudre le statut final du Kosovo-Metohija. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble ont souligné à maintes reprises la nécessité du plein respect de la résolution 1244 (1999) qui garantit la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. Cette résolution continue d'être la seule base d'examen du statut futur du Kosovo-Metohija.

Malheureusement, avant même que les résultats officiels des élections soient connus, certains des hommes politiques locaux albanais ont demandé à la communauté internationale de reconnaître l'indépendance du Kosovo-Metohija. Nous estimons que cela – c'est le moins que l'on puisse dire – est contre-productif. Dans la situation fragile actuelle, il faut beaucoup de retenue, notamment de la part de ceux qui vont occuper de hautes fonctions au sein des institutions du gouvernement autonome provisoire. Ce dont nous avons besoin maintenant, ce n'est pas de la propagande mauvais aloi, mais plutôt des efforts constructifs consentis par tous afin que les institutions provisoires du gouvernement autonome soient crédibles, efficaces et productives. Il faut que nous comprenions clairement que les représentants élus au Kosovo-Metohija doivent maintenant donner la preuve de leur maturité politique. Ils ont l'énorme responsabilité de prouver que les forces démocratiques vont l'emporter sur les forces de la violence et de la destruction.

C'est pourquoi nous attendons de la part du Conseil de sécurité, de même que de l'Administration des Nations Unies au Kosovo-Metohija, qu'ils veillent à ce que les dirigeants récemment élus ne prennent aucune mesure visant à réduire à néant les espoirs dans une société multiethnique viable dans cette région troublée. Dans ce contexte, permettez-moi de réitérer que nous nous félicitons vivement de l'engagement pris par le Conseil de sécurité ces derniers mois, depuis la visite du mois de juin à Belgrade et à Pristina jusqu'aux déclarations présidentielles faites au mois d'octobre. Nous espérons aussi qu'une telle approche sera maintenue.

Pour notre part, j'aimerais souligner une fois de plus la détermination de mon gouvernement d'oeuvrer étroitement avec la MINUK, le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble afin de créer un Kosovo-Metohija pacifique et multiethnique comme condition préalable importante à la réalisation de la stabilité globale de la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Sous-Secrétaire général M. Annabi afin qu'il réponde aux commentaires qui ont été faits et aux questions qui ont été posées.

M. Annabi (*parle en anglais*) : J'aimerais d'emblée signaler aux membres du Conseil que nous avons quelques notices sur les résultats des élections, qui contiennent des statistiques très utiles, et que nous serons très heureux de les communiquer aux membres du Conseil qui souhaitent les obtenir.

Je serais également très heureux de transmettre à M. Haekkerup toutes les paroles de reconnaissance prononcées ici autour de cette table aujourd'hui à son égard et à l'égard de ses collègues qui se trouvent sur le terrain qui ont oeuvré à la préparation et au déroulement de ces élections ainsi qu'à leur conclusion positive.

Je pense qu'il n'y avait qu'une seule question précise. L'Ambassadeur Mahbubani de Singapour a demandé s'il y avait une justification pour la réduction du nombre des votants parmi la communauté albanaise de souche. La participation de la communauté albanaise au scrutin a été d'environ 65 %, comme je l'ai indiqué, ce qui est un peu inférieur au taux de participation aux élections municipales de l'année dernière, mais ce qui représente néanmoins encore un pourcentage respectable et plus élevé que ce que nous pouvons voir dans un certain nombre de pays dont les traditions démocratiques sont solidement établies. Le nombre global des votants était d'ailleurs beaucoup plus élevé que l'an dernier. Nous avons un chiffre de 1 250 000 votants, contre un chiffre de près d'un million l'année dernière.

Ceci dit, la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) estime que le pourcentage plus bas de participation de la part de la communauté albanaise de souche aux élections récentes peut s'expliquer en partie par le fait qu'un certain nombre de Kosovars albanais sont venus s'inscrire au cours de l'été pour les élections, mais ensuite ne sont pas revenus voter en novembre. Il y sans doute d'autres raisons pour cette participation un peu plus faible, mais je crois que ce qui est important c'est le fait que toutes les communautés ont participé au scrutin lors des élections récentes. Cela donne une crédibilité au processus électoral lui-même et aux efforts que la MINUK et la communauté internationale ont consentis pour mettre en place des institutions véritables et durables pour un gouvernement autonome provisoire, ce qui est, bien sûr, l'un des grands objectifs de la résolution 1244 (1999).

Les élections ne constituent pas une fin en soi, mais marquent un tournant important dans le processus qui consiste à établir ces institutions provisoires, un processus qui, s'il doit être durable, exigera du temps et des efforts continus de la part de la MINUK et de la communauté internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 35.